



Actualités céréalières

Fritz Glauser,
Président

Tous les blés ne se valent pas

On pourrait penser qu'avec une récolte de céréales panifiables inférieure à celle de l'année précédente, il ne devrait pas y avoir de problèmes de commercialisation. Surtout si la demande des moulins se maintient au même niveau. Malgré cela, des mesures d'allègement de marché sont nécessaires pour la récolte 2023 afin de stabiliser le marché.

Pour comprendre ces mécanismes, une observation approfondie du marché est nécessaire. Ainsi, le marché des céréales panifiables est divisé en différents secteurs et, pour le blé en particulier, il existe une répartition encore plus fine de l'offre et de la demande en raison des trois classes de qualité et des labels Suisse Garantie et IP-Suisse (sans tenir compte de l'ensemble du marché bio). De plus, les quantités en stock disponibles par classe et par label jouent également un rôle décisif.

Outre ces aspects du côté de l'offre, la demande n'est pas non plus constante. Ainsi, pendant la pandémie de Corona, la vente de farines spéciales (par exemple la farine d'épeautre) a fortement augmenté. Les gens étaient plus à la maison et ont découvert le plaisir de faire du pain. En 2023, les consommateurs sont à nouveau plus nombreux à se rendre dans leurs magasins et à acheter leur sandwich de midi au coin de la rue plutôt que de faire leur propre pain. De plus, en raison du renchérissement, ils regardent à nouveau plus souvent à la dépense, même si les coûts de l'alimentation ne représentent en Suisse qu'une très petite partie du budget des ménages par rapport à d'autres pays européens.

Tous ces facteurs contribuent à faire de l'adéquation entre l'offre et la demande un défi et, si le blé a été semé en automne, il est encore impossible de savoir à quoi ressemblera le marché l'été suivant. C'est pourquoi il est important qu'un équilibre soit possible au sein des différents secteurs, même après la récolte, afin que les producteurs obtiennent des prix corrects pour leurs produits.

Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Céréales panifiables : bilan de la récolte 2023

Après une bonne récolte 2022, l'année 2023 est plus mitigée et décevante, sans toutefois être catastrophique.

Selon les chiffres de swiss granum, la quantité de céréales panifiables propres à la panification devrait atteindre 382'000 t cette année, dont 343'000 t de blé tendre. La quantité impropre à la panification (pour des raisons de qualité) se monte cette année à moins de 4'000 t, signe que la germination sur pied, les mycotoxines ou des poids à l'hectolitre trop faibles n'ont pas posé problème.

Même si les rendements sont plutôt décevants cette année, la qualité peut être considérée comme correcte, malgré des teneurs en protéine légèrement plus faibles que la moyenne des dernières années. Une analyse détaillée, notamment au niveau des tests de panification, sera présentée à la Journée Qualité de swiss granum le 21 novembre prochain.

Comme chaque année, il est nécessaire de tirer un bilan des quantités après récolte, en tenant compte des stocks et des importations, afin de déterminer si le marché est équilibré ou non. Ce travail, réalisé par la Commission « Marché Qualité Céréales » de swiss granum le 25 octobre 2023, montre clairement que l'approvisionnement est garanti et que les quantités disponibles permettront d'assurer une transition en douceur entre les récoltes 2023 et 2024.

Une analyse plus fine montre par contre de légers déséquilibres entre les classes de qualité ainsi qu'entre les différentes parts de marché, qui nécessitent une intervention de la FSPC, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du marché (cf. article suivant).

Au niveau des prix aux producteurs, nous partons du principe qu'ils atteindront au moins les prix indicatifs au vu de la quantité et de la qualité de la récolte 2023.

	Campagne 2023-2024
Blé panifiable destiné à l'alimentation humaine	+ 343'000 t
Autres céréales destinées à l'alimentation humaine (épeautre, seigle)	+ 39'000 t
Zones franches / farines techniques	+ 25'000 t
Contingent tarifaire, 2 ^{ème} semestre 2023 et 1 ^{er} semestre 2024	+ 60'000 t
Quantité disponible	= 467'000 t
Besoins de la meunerie en céréales	- 470'000 t
Bilan de la récolte 2023	= - 3'000 t
Quantité en stock avant la récolte 2023 (recensement partiel de swiss granum)	Min. 103'000 t
Quantité en stock avant la récolte 2024 (potentiel si tout est importé et sans mesures d'allègement de marché)	Min. 100'000 t

Pierre-Yves Perrin,
Directeur

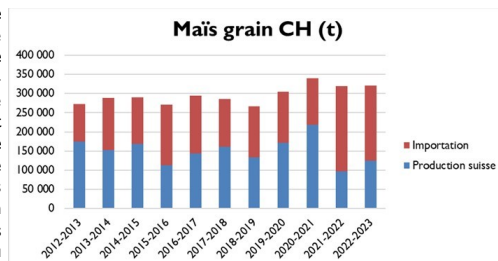
Céréales fourragères : Protection à la frontière et importations

La protection à la frontière pour les céréales fourragères a suscité de nombreuses discussions au cours des derniers mois et la FSPC a relaté cette problématique à de nombreuses reprises.

Alors que le marché du blé (et donc du blé fourrager) se stabilise à un niveau relativement élevé de 230 Euros/t, le cours du maïs grain poursuit sa baisse ininterrompue depuis la récolte 2022. Actuellement autour de 200 Euros/t, le prix du maïs fait les frais d'une bonne récolte mondiale de céréales.

Pour le mois de novembre, la charge douanière (droits de douane et contributions au fonds de garantie) se monte à Fr. 15.-/dt pour le blé fourrager, l'orge et le maïs grain. Les prix à l'importation pour l'orge et le maïs sont juste au niveau des prix-seuils

(valeurs d'importation fixées par l'Ordonnance sur les importations agricoles), ce qui signifie que la protection à la frontière est tout juste suffisante. Pour le maïs grain par contre, les importations sont 1 à 2 francs trop basses, ce qui fait pression sur la commercialisation de la récolte 2023.



Les droits de douane devront par conséquent être corrigés vers le haut dès le mois de décembre. C'est principalement important pour le maïs grain, en plein dans la période de commercialisation. Les importations de maïs entre octobre 2022 et septembre 2023 se sont montées à 197'000 tonnes. Avec une production 2022 de 124'000 tonnes, les besoins des fabricants d'aliments étaient couverts et l'offre correspondait à la demande.

Équilibrage du marché des céréales panifiables

Malgré une récolte 2023 plutôt décevante, plusieurs défis ont été identifiés sur le marché pour la commercialisation. Nous avons ainsi reçu de différentes sources des informations sur les stocks stratégiques de céréales IP-Suisse et Suisse Garantie. Les stocks d'IP-Suisse sont remplis au-delà du niveau normal alors que ceux de Suisse Garantie sont pratiquement vides. Il existe de plus un déséquilibre entre les classes de qualité Suisse Garantie, avec un excédent pour la classe II et un manque pour les classes Top et I. Pour la classe II, les teneurs en protéines sont plutôt faibles.

Afin d'adapter au mieux l'offre de blé à la demande du marché et d'éviter une pression sur les prix à la production, la FSPC a décidé de prendre des mesures solidaires. Ces mesures, qui ont un impact positif sur tous les producteurs, permettent la meilleure commercialisation possible et évitent des frais de stockage considérables, sont financées par les cotisations au fonds d'allègement de marché.

La première mesure consiste en une "re-labellisation" des céréales IP-Suisse en Suisse Garantie. En raison de l'importance des stocks chez IP-Suisse et du manque de stocks en Suisse Garantie, cette mesure permet d'équilibrer les deux secteurs sans que les céréales panifiables IP-Suisse de haute qualité ne doivent être déclassées dans le canal fourrager ou ne génèrent des coûts de stockage trop élevés et sans qu'il faille importer du blé pour remplacer les quantités manquantes de Suisse Garantie.

La deuxième mesure est le déclassement de blé de classe II dans le secteur de l'alimentation animale. La quantité à déclasser est encore ouverte et le déclassement aura lieu du 1er décembre 2023 au 30 juin 2024. Le dernier déclassement a eu lieu en 2020 en raison d'une importante récolte nationale.

Ces deux mesures permettront de limiter les quantités stockées avant la récolte 2024 à un niveau « normal » d'environ 70'000 à 80'000 tonnes.

Les informations complémentaires sur ces deux mesures sont sur : www.fspc.ch/declassements

Zeno Stadler,
Comité de la FSPC

« Un taux d'auto-provisionnement élevé en Suisse est extrêmement important pour nous, agriculteurs. Cela implique également une bonne valorisation des différentes céréales et oléagineux. Il faut notamment donner une chance aux nouvelles plantes protéagineuses destinées à l'alimentation humaine. »